



PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR

JEUDI 24 JUILLET 2025 – PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfn.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Alicia BERNARD, Stéphanie BOURDIER, Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Laetitia LERIN, Nathalie LONGUEVILLE, Natacha VIGIER, Chrystèle MARJARIE et Nathalie VAN HEGHE. MM. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, José DA SILVA, Quentin DELANNES, Mathieu DE MATOS, Smaïn FEKIRINI, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Olivier MODESTE, Noé RASPADO et Aubin SOLER.

Excusé : Dr Luc FONTAINE.

DEMANDES D'ENTENTES CATÉGORIE SÉNIORS MASCULINS

De nouvelles demandes d'entente ont été demandées par plusieurs clubs, en Séniors et en catégorie jeunes. Ces différentes sollicitations sont proposées au vote du Comité Directeur.

Entente entre les clubs du FC CAMPAGNAC DAGLAN SAINT LAURENT et ENTENTE PERIGORD NOIR (D4) - FC QUERCY PERIGORD 2

Vote : Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0

Entente entre les clubs de l'US TOCANE SAINT APRE et du CA CELLES (D4)

Vote : Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0

Noé RASPADO, licencié au club de l'US TOCANE SAINT APRE ne participe pas au vote.

DEMANDE D'ENTENTE CATÉGORIES JEUNES

Une demande d'entente a été saisie concernant les catégories U13, U15 et U17 par les clubs de l'AS NONTRON SAINT PARDOUX, le FC JAVERLHACOIS et SAINT SAUD FOOT. Cette proposition est soumise au vote du Comité Directeur.

Vote : Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0



DEMANDE DE GROUPEMENT DE JEUNES

Les clubs du FC THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE, de l'US BACHELIÈRE et de l'US HAUTEFORT ont déposé une demande visant à l'engagement d'un « Groupement de Jeunes » sur les catégories de U6 à U20, que ce soit en football masculin ou féminin.

Cette demande est soumise au vote des membres du Comité Directeur.

Vote : Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Jonathan BLONDY

Benjamin HAUTIER